

*Accord de libre-échange Canada—États-Unis*

La motion n° 22, une motion néo-démocrate, vise à établir une commission qui s'occuperait des problèmes des employés des sociétés, de l'adaptation des travailleurs et des collectivités, de la compétitivité sectorielle des sociétés canadiennes et américaines et des pressions exercées sur les secteurs agricoles par suite de cet Accord. La motion reconnaît qu'il va y avoir des problèmes dans chacun de ces secteurs et nous devrions savoir en quoi ils consistent lorsqu'ils se produiront pour pouvoir y remédier, peut-être même avant qu'ils ne se produisent, si cela est possible.

Si le ministre ou son secrétaire parlementaire veulent savoir où vont se produire ces problèmes, quelles seront ces pressions de compétitivité, ils n'ont qu'à se reporter à certains des exposés qui ont été présentés au comité. Dans son exposé, la Fédération canadienne de l'agriculture n'a pas indiqué clairement si elle était pour ou contre l'Accord, mais elle a fait remarquer qu'il y a une foule de problèmes qu'il faudrait régler. Les syndicats du blé des Prairies ont fait observer qu'on s'inquiétait parce que tout ce processus nuisait à la Commission canadienne du blé. Les syndicats nationaux des agriculteurs ont énumérés un grand nombre d'inquiétudes concernant l'agriculture. Ce sont des choses que devrait savoir le comité avant qu'elles n'aient des conséquences désastreuses sur les industries qui nous préoccupent.

● (1640)

**M. Patrick Crofton (Esquimalt—Saanich):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de cette importante mesure législative. Nous avons tous écouté pendant plusieurs jours les nombreuses observations et présentations des députés.

Le député de Prince Albert (M. Hovdebo), dans le discours qu'il vient de faire, disait que tout Canadien qui critique le libre-échange sera condamné par les députés de notre parti. Naturellement, c'est tout à fait faux. Il y a beaucoup de Canadiens connus, comme nous continuons à le constater à notre grande tristesse, dont la connaissance de la proposition n'est pas ce que nous voudrions qu'elle soit. Ce n'est pas tout le monde qui a pris la peine de lire les documents et de suivre les débats. Les gens se sont fait une impression de la réalité en lisant les manchettes des journaux ou en écoutant les petits commentaires sur la situation.

Le député de Prince Albert disait qu'on ne pouvait condamner ceux qui n'ont étudié la question que brièvement. Je suis tout à fait d'accord avec cela, mais les députés de son parti et du parti libéral sont censés avoir étudié la question en détail. Par conséquent, ils n'ont pas la moindre excuse lorsqu'ils présentent de façon totalement erronée certaines des choses qui sont contenues dans le document.

Lorsque mes électeurs me questionnent sur le libre-échange, je leur dit que la proposition ne garantit pas un emploi, qu'elle ne donne pas un emploi et qu'elle ne promet pas un emploi. Par conséquent, ce qu'on avance sur les emplois qui seront perdus ou créés n'est que de la spéculation. Ce que fait la proposition commerciale, c'est ouvrir des possibilités. Elle donne aux Canadiens la possibilité de vendre sur un marché.

Si quelqu'un ne produit rien, il est certain qu'il ne vendra rien. S'il ne fait pas l'effort de se rendre aux États-Unis ou ailleurs dans le monde pour commercialiser ses marchandises,

il est bien évident qu'il ne vendra rien. Il n'y a rien de garanti dans la vie. Celui qui ne fait pas d'effort n'ira pas très loin.

Notre gouvernement a l'obligation, comme n'importe quel autre gouvernement car cela fait partie de son travail, d'ouvrir des possibilités pour les gens, et c'est justement ce que le projet de loi présente. Des possibilités. Libre aux Canadiens qui ne veulent pas en profiter de ne pas le faire. Rien n'est garanti dans la vie. Ceux qui ne veulent pas profiter du marché qui s'ouvre à eux ne retireront pas autant d'avantages que ceux qui le font, cela est évident.

J'ai écouté avec grande patience beaucoup de choses parfaitement idiotes qui se sont dites en Chambre. Mes collègues seront peut-être curieux d'apprendre, soit dit en passant, ce qu'a dit la personne qui a été désignée par le Nouveau parti démocratique pour faire campagne contre moi à la prochaine élection fédérale. Je lui conserverai tout l'anonymat qu'elle mérite. Elle a déclaré en réunion publique que le libre-échange c'est un véritable et affreux désastre, qu'il a mille et un défauts, et pour faire voir à quel point ce libre-échange encore en discussion est épouvantable, elle a dit que c'est à cause de l'Accord de libre-échange déjà adopté que nous faisons les essais de missiles de croisière. Voilà exactement ce qu'elle a dit à un auditoire impressionnable d'élèves du secondaire. Ou bien c'est la personne la plus mal informée du pays, ou bien elle est capable de mentir effrontément sans même songer à rougir.

Les déclarations de ce genre ne font rien pour améliorer la réputation des députés actuels ni de ceux qui désirent les remplacer. En titre sinon en fait, les députés sont censés être des gens d'honneur. On suppose qu'ils disent la vérité quand ils ont l'occasion de parler en public. Tous ici nous avons donc l'obligation d'examiner attentivement les documents, afin de ne pas sortir de la vérité et de la réalité quand nous exposons le point de vue de notre parti ou celui de n'importe qui d'autre.

Ce ne sont pas les sujets de désaccord qui manquent dans le monde. Il y a beaucoup de projets de loi qui sont complexes, et il y a diverses façons de trouver des solutions. Discuter honnêtement, diverger honnêtement d'opinion, c'est un état de chose normal. C'est une bonne chose et même une chose nécessaire ici. C'est pour cela que nous sommes ici. Nous ne sommes pas ici pour approuver les projets de loi sans discussion, mais bien pour les étudier attentivement, avec tous les soins nécessaires, afin d'en arriver à la meilleure décision possible. Je recommanderais donc la prudence aux députés de l'opposition dans les discours qu'ils prononcent à ce sujet à la Chambre ou ailleurs et je les inciterais à citer les faits correctement.

Les députés ont parlé d'accès sans discernement aux ressources énergétiques du Canada. Il n'y a rien de vrai là-dedans. Les ressources énergétiques de notre pays ont toujours appartenu et continuent d'appartenir aux provinces qui en sont pourvues. En 1974, sous les libéraux, nous avons conclu une entente internationale en vertu de laquelle, en temps de crise, nous nous engageons à ne pas interrompre les services offerts à un client dont le contrat était valide. Nous avons conclu cette entente de notre plein gré, non seulement avec les États-Unis, mais avec un certain nombre de pays. Ce genre d'accord est tout à fait raisonnable, parce qu'il est valable dans les deux sens. Il est concevable que le Canada connaisse, un de ces